

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00115 Numéro SIREN : 414 291 336 Nom ou dénomination : FOX TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 1476

1997 BOOMIS 1476

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code g n ral des imp ts)

D�signation de l'entreprise : SAS FOX TELECOM			Dur�e de l'exercice exprim�e en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0000 21 RUE DE L'EUROPE 89100 MAILLOT			Dur�e de l'exercice pr�c�dent* 12				
Num�ro SIRET* 4 1 4 2 9 1 3 3 6 0 0 0 1 7			N�ant ☐ *				
			Exercice N clos le, 30092018		N-1 30092017		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
					Net 4		
Capital souscrit non appel� (I) AA							
ACTIF IMMOBILIS�	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'�tablissement * AB		AC			
		Frais de d�veloppement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	22 745	AG	2 745	20 000	20 000
		Fonds commercial (1) AH	589 701	AI		589 701	589 701
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			
		Constructions AP	356 533	AQ	233 761	122 772	148 091
		Installations techniques, mat�riel et outillage industriels AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	856 973	AU	613 001	243 971	182 824
		Immobilisations en cours AV		AW			28 540
		Avances et acomptes AX		AY			32 329
	IMMOBILISATIONS FINANCI�RES (2)	Participations �valu�es selon la m�thode de mise �quivalence CS		CT			
		Autres participations CU	415 000	CV	65 000	350 000	350 000
		Cr�ances rattach�es � des participations BB	398 713	BC		398 713	242 152
		Autres titres immobilis�s BD		BE			
		Pr�ts BF		BG			
		Autres immobilisations financi�res* BH	51 965	BI		51 965	51 137
TOTAL (II) BJ		2 691 632	BK	914 508	1 777 124	1 644 777	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Mat�res premi�res, approvisionnements BL		BM			
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits interm�diaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT	116 096	BU	15 496	100 599	114 231
	CR�ANCES	Avances et acomptes vers�s sur commandes BV		BW			
		Clients et comptes rattach�s (3)* BX	175 888	BY		175 888	186 967
		Autres cr�ances (3) BZ	386 990	CA		386 990	394 720
	DIVERS	Capital souscrit et appel�, non vers� CB		CC			
		Valeurs mobili�res de placement (dont actions propres : ...) CD		CE			
		Disponibilit�s CF	163 981	CG		163 981	172 209
	Comptes de r�gularisation	Charges constat�es d'avance (3)* CH	3 418	CI		3 418	4 409
TOTAL (III) CJ		846 374	CK	15 496	830 877	872 539	
Frais d'�mission d'emprunt � �taler (IV) CW							
Primes de remboursement des obligations (V) CM							
Ecarts de conversion actif* (VI) CN							
TOTAL G�N�RAL (I � VI) CO		3 538 006	IA	930 004	2 608 001	2 517 316	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 236 652		(2) part � moins d'un an des immobilisations financi�res nettes : CP		(3) Part � plus d'un an CR 18 727			
Clause de r�serve de propri�t� : *		Immobiliations :		Stocks :			
				Cr�ances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont donn es dans la notice n  2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FOX TELECOM		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 121 168)	DA	121 168	121 168	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	497 757	492 687	
	Report à nouveau	DH	72 782	72 782	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	221 481	205 070	
	Subventions d'investissement	DJ	28 803		
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	961 992	911 707
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	611 597	549 749	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	707 330	644 636	
	Dettes fiscales et sociales	DY	286 296	384 483	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	789	26 274	
	Autres dettes	EA	39 994	464	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 646 009	1 605 608	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 608 001	2 517 316	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 238 586	1 262 693	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOX TELECOM							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 827 619	FB		FC	1 827 619	1 914 270	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	1 678 399	FH		FI	1 678 399	1 750 672	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 506 018	FK		FL	3 506 018	3 664 943	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	14 360	33 952	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	170 106	108 009	
	Autres produits (1) (11)					FQ	979	1 354	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 691 465	3 808 259	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 732 415	1 688 771	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	12 833	6 982	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	649 434	729 549	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 391	65 089	
	Salaires et traitements*					FY	641 016	680 403	
	Charges sociales (10)					FZ	190 025	190 063	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	110 704	116 511
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	15 496	14 697
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	8 174	7 729	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 380 493	3 499 798	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	310 971	308 460		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 800	2 152	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	3 800	2 152	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 924	12 663	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	11 924	12 663	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(8 124)	(10 511)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	302 847	297 949		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS FOX TELECOM				Néant ☐ *	
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		31 818		16 866
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		31 818		16 866
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				12 420
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		26 244		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG				13 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		26 244		25 420
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI		5 574		(8 553)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		86 940		84 325
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL		3 727 084		3 827 278
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM		3 505 603		3 622 207
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN		221 481		205 070
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		3 800	2 152
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1		50 408	28 764
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Subventions équipements						5 985	
Cession actif immobilisation corporelle						25 833	
VNC actif cede immobilisation corporelle				26 244			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOM										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	612 446	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	356 533	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	516 612	KW		KX	113 202	
		Matériel de transport*					KY	51 480	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	166 791	LC		LD	59 575	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	28 540	LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK	32 329	LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 152 289	LO		LP	172 777	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	762 152	8V		8W	193 713
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	51 137	1U		1V	828		
TOTAL IV						1Q	813 289	1R		1S	194 541		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	2 578 024	0H		0J	367 319		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	612 446	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	356 533	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM	13 199	MN	616 614	MO		
		Matériel de transport			IV		MP	37 488	MQ	13 991	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	226 367	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		28 540		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		32 329		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		60 870		IY		NG	50 685	NH	1 213 507	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations				I0		0X	142 152	0Y	813 713	0Z		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	51 965	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	142 151	NK	865 679	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		60 870		I4		0K	192 836	0L	2 691 632	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOM										Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II			PF			PG			PH			
		2 745									2 745			
Terrains		PI			PJ			PK			PL			
Constructions		PM			PN			PO			PQ			
		Sur sol propre												
		Sur sol d'autrui			208 442			25 319			233 761			
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA			QB			QC			
Autres		QD			QE			QF			QG			
Inst. générales, agencements, aménagement divers		366 496			71 972			13 199			425 268			
immobilisations		QH			QI			QJ			QK			
Matériel de transport		19 202			3 086			11 244			11 044			
corporelles		QL			QM			QN			QO			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			166 361			10 326			176 688			
		Emballages récupérables et divers			QP			QS			QT			
TOTAL III		QU			QV			QW			QX			
		760 502			110 704			24 442			846 763			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN			ØP			ØQ			ØR			
		763 247			110 704			24 442			849 508			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	
		Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	
		Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	X6	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL	NR	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ	NA	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ	NA	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	NA			
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS FOX TELECOM**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U	65 000	9V		9W		9X	65 000
		06	105 000	07		08	105 000	09	
	Sur stocks et en cours	6N	14 697	6P	15 496	6R	14 697	6S	15 496
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	184 697	TY	15 496	TZ	119 697	UA	80 496
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	184 697	UB	15 496	UC	119 697	UD	80 496
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	15 496	UF	119 697			
		– financières	UG		UH				
		– exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1 / 1

30/09/2018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOX TELECOM				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		398 713	UM	398 713	UN		
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		51 965	UV		UW	51 965	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX		175 888		175 888			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		1 880		1 880			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		27 353		27 353		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		38 179		38 179		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP		19 393		666		18 727
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		300 184		300 184			
	Charges constatées d'avance	VS		3 418		3 418			
TOTAUX		VT		1 016 976	VU	946 284	VV	70 692	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		1 060	1 060				
	à plus d'1 an à l'origine	VH		610 537	203 114	407 422			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		707 330	707 330				
Personnel et comptes rattachés		8C		108 028	108 028				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		83 184	83 184				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		89 296	89 296				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		5 788	5 788				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		789	789				
Groupe et associés (2)		VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		39 994	39 994				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX		VY		1 646 009	VZ	1 238 586	407 422		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	320 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	258 502	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SAS FOX TELECOM		Néant ☐		Exercice N, clos le : 30092018		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				
		de son conjoint				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	moins part déductible*		à réintégrer :	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
TOTAL I					WR	
II. DÉDUCTIONS					333 805	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
		- imposées au taux de 19%				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)						
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement*					
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN
					281 785	XO

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

30/09/2018

[illegible]

SAS FOX TELECOM
414291336 ISI

30/09/2018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOM		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	44 454
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**
xu
☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOM										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	72 782	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ Réserve légale ZB { Autres réserves ZD	5 070	Dividendes ZE 200 000	Autres répartitions ZF	Report à nouveau ZG 72 782	TOTAL II ZH 277 852
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	205 070								
	Prélèvements sur les réserves	0E									
	TOTAL I 0F	277 852									
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	Sous-traitance				YT	247 264		249 321			
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois) J8	197 869		XQ	226 199		216 602				
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	20 812		112 787			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES			ST	155 157		150 838				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	649 434		729 549			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 794		29 197			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS			9Z	14 597		35 892				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	20 391		65 089			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	801 411		711 649			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	508 008		521 651			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *				0B	677 189					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	Numéro du centre de gestion agréé * XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Simon 0				ZR	1	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15% JK			Plus-values à 0% JL				
				Plus-values à 19% JM			Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15% JN			Plus-values à 0% JO				
				Plus-values à 19% JP			Imputations JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ORIGINAL

FOX TELECOM

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 121 168 Euros
RCS SENS 414 291 336
21 Rue de l'Europe
89100 MAILLOT

Décision de l'Associée Unique du 29 mars 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2018



Tel : +33 3 86 95 81 81
Fax : +33 3 86 95 81 89
www.bdo.fr

4, boulevard du Mail
89100 SENS
FRANCE

SASU FOX TELECOM

Exercice clos le 30 septembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Associée Unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « FOX TELECOM » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIEE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

Le tableau prévu aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce figurant dans le rapport de gestion ne renseigne pas l'information sur le nombre de factures relatives aux créances et aux dettes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sens, le 13 mars 2019.

SAS BDO IFF

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Représentée par Dominique PAQUIS

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2018	30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	22 745	2 745	20 000	20 000
Fonds commercial	589 701		589 701	589 701
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	356 534	233 762	122 772	148 091
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	856 973	613 002	243 972	182 824
Immobilisations en cours				28 540
Avances et acomptes				32 329
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	415 000	65 000	350 000	350 000
Créances rattachées à des participations	398 714		398 714	242 152
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	51 966		51 966	51 137
ACTIF IMMOBILISE	2 691 633	914 508	1 777 125	1 644 777
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	116 096	15 497	100 599	114 231
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	175 888		175 888	186 967
Autres créances	386 990		386 990	394 720
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	163 981		163 981	172 209
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 418		3 418	4 409
ACTIF CIRCULANT	846 374	15 497	830 877	872 539
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 538 007	930 005	2 608 002	2 517 316

Rubriques	30/09/2018	30/09/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 121 168)	121 168	121 168
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	497 758	492 687
Report à nouveau	72 782	72 782
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	221 482	205 070
Subventions d'investissement	28 803	
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	961 993	911 707
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	611 598	549 749
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	707 331	644 636
Dettes fiscales et sociales	286 297	384 483
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	789	26 274
Autres dettes	39 995	464
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 646 009	1 605 608
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 608 002	2 517 316

Rubriques	France	Exportation	30/09/2018	30/09/2017
Ventes de marchandises	1 827 619		1 827 619	1 914 270
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 678 400		1 678 400	1 750 672
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 506 019		3 506 019	3 664 943
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14 360	33 952
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			170 107	108 009
Autres produits			980	1 354
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 691 465	3 808 259
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 732 415	1 688 771
Variation de stock (marchandises)			12 834	6 982
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			649 434	729 549
Impôts, taxes et versements assimilés			20 391	65 089
Salaires et traitements			641 017	680 403
Charges sociales			190 026	190 063
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			110 705	116 511
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 497	14 697
Dotations aux provisions				
Autres charges			8 175	7 729
CHARGES D'EXPLOITATION			3 380 494	3 499 798
RESULTAT D'EXPLOITATION			310 972	308 460
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			3 800	2 152
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 800	2 152
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			11 925	12 663
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			11 925	12 663
RESULTAT FINANCIER			-8 124	-10 511
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			302 847	297 949

Rubriques	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 819	16 866
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 819	16 866
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		12 420
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 244	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		13 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 244	25 420
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 575	-8 553
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	86 940	84 325
TOTAL DES PRODUITS	3 727 085	3 827 278
TOTAL DES CHARGES	3 505 603	3 622 207
BENEFICE OU PERTE	221 482	205 070

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/10/2017 au 30/09/2018 soit une durée de 12 mois.

Le bilan avant répartition des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2018, présente un total de 2 608 002 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 3 727 085 Euros dégage un résultat bénéficiaire de 221 482 Euros.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations

➤ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiques
Logiciels	33.33 % L	33.33 % L
Autres immobilisations incorporelles	33.33 % L	33.33 % L
Constructions	10 % D	15 % D
Installations techniques, mat.outillage	20 % D	20 % D
Install. générales agencés, aménagés	20 % L	20 % L
Matériel de transport	25 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	33.33 % D	33.33 % D
Mobilier	33.33 % L	33.33 % L

➤ FONDS COMMERCIAL

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, généralement observés dans ce type d'activité. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

➤ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

■ Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat moyen pondéré.

Des dépréciations ont été calculées pour faible rotation.

■ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié la société au titre de l'exercice est comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 26 637 € et a été utilisé à l'amélioration de la compétitivité de la société.

■ Dérogations aux principes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

■ Immobilisations corporelles et incorporelles

➤ TABLEAU DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'EXERCICE

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/09/2018
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	612 446			0	612 446
Total 1 Incorporelles	612 446	0	0	0	612 446
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	356 533				356 533
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	516 612	113 202		13 200	616 615
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	51 480			37 488	13 992
Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 791	59 576			226 367
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	1 091 416	172 778	0	50 687	1 213 508
Immobilisations corporelles en cours (1)	28 540		28 540		
Total 3 Encours Corporelles	28 540	0	28 540		0
Acomptes	32 329		32 329		
TOTAL	1 764 731	172 778	28 541	50 685	1 825 954

➤ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/09/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	2 745			2 745
Total 1	2745	0	0	2745
Terrains				
Constructions	208 442	25 319	0	233 762
Installations générales et agencements	366 496	71 973	13 200	425 269
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport	19 202	3 087	11 244	11 045
Matériel de bureau informatique, mobilier	166 361	10 326		176 688
Emballages récupérables et divers				
Total 2	760 502	110704	24 442	846 763
TOTAL	763 247	110704	24 442	849 508

■ Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/09/2017	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/09/2018	Provision	Valeur Nette au 30/09/2018
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	762 152	193 714	142 152	813 714	65 000	748 714
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	51 137	828		51 965		51 965
TOTAL	813 289	194 542	142 152	865 680	65 000	800 680

■ Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 1 016 976 € en valeur brute au 30/09/2018

et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	450 680	398 714	51 965
Créances rattachées à des participations	398 714	398 714	
Prêts			
Autres immobilisations financières	51 965		51 965
ACTIF CIRCULANT :	566 297	547 570	18 727
Clients	175 888	175 888	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	1 881	1 881	
Etat : impôts et taxes diverses	84 926	66 199	18 727
Groupe et associés			
Débiteurs divers	300 184	300 184	
Charges constatées d'avance	3 418	3 418	
TOTAL	1 016 976	946 285	70 692
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

■ Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	212 968	214 527
Produits à recevoir	87 216	84 630
Clients – Factures à établir	175 888	186 967
Etat – Produits à recevoir	19 394	31 698
Intérêts courus sur compte courant	2554	2152
TOTAL	498 020	519 974

■ Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 418 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017
Charges d'exploitation	3418	4410
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	3418	4410

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

■ Capitaux propres

Capital social d'un montant de 121 168 € décomposé en 7 573 titres d'une valeur nominale de 16 €.

Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

➤ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	0	0	0	0

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
----------------------------	---------------	-----------	----------	---------------

Provisions pour pensions et obligations similaires

Provisions pour impôts

Provisions pour renouvellement des immobilisations

Provisions pour gros entretiens

Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer

Autres provisions pour risques et charges

TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0
-------------------------------	---	---	---	---

➤ PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	65 000			65 000
Provisions autres immos financières	105 000		105 000	
TOTAL	170 000	0	105 000	65 000

➤ PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

SAS FOX TELECOM

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Amortissements dérogatoires				
TOTAL	0	0	0	0

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Matières premières				
Produits finis				
Marchandises	14 698	15 497	14 698	15 497
TOTAL	14 698	15 497	14 698	15 497

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2017	Dotations	Reprises	Au 30/09/2018
Poste : Clients douteux				
Poste : Autres créances				
TOTAL	0	0	0	0

■ Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex	Moins d 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	1 061	1 061		
à plus d'1 an à l'origine	610 537	203 115	407 422	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	707 331	707 331		
Personnel et comptes rattachés	108 028	108 028		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 184	83 184		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	89 296	89 296		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	5 788	5 788		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	789	789		
Groupe et associés				
Autres dettes	39 995	39 995		
Dettes rep. de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 646 009	1 238 586	407 422	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	320 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	258 503			

■ Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	707 331	644 636
Dettes fiscales et sociales	286 297	384 483
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	611 598	549 749
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	789	26 274
Autres dettes	39 995	464
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 646 009	1 605 606

■ Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

	Au 30/09/2018	Au 30/09/2017
Chiffres exprimés en euros		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0	0

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

■ Impôt sur les bénéfices

➤ ACCROISSEMENTS FUTURS DE LA DETTE D'IMPOT

- Plus-value en sursis d'imposition sur titres de participation : 0 €
- Produits à recevoir non imposables l'année de leur comptabilisation : 18 727 €

➤ ALLEGEMENTS FUTURS DE LA DETTE D'IMPOT

- Déficit reportables à la clôture de l'exercice : 0 €
- Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation : 0 €

6. INFORMATIONS DIVERSES

■ Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2018	Effectif
Cadres	2
Agents de maîtrise, techniciens et employés	23.79
Ouvriers	0
TOTAL	25.79

■ Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres	Chiffre d'affaires dernier exercice clos	Valeur nette comptable des titres des participations	Résultat Net	Pourcentage de détention
SARL RECHERCHE CONCEPTION SERVICE	245 735	476 953	1 237 752	350 000	70 655	100%
SASU FOX POINT SERVICE	65 000	-98 794	1 143 816	0	99 857	100%

■ Engagements financiers

➤ ENGAGEMENTS DONNES

Emprunts garantis par hypothèque : 0 €

Emprunts faisant l'objet de cautions : RCS PLANETE TELECOM 200 000 €

■ Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

La société ne comptabilise pas de provision pour engagements de retraite.

Les engagements de retraite correspondant aux indemnités de fin de carrière dues en vertu de la convention collective ont été estimés à 52 726.84 € (charges sociales incluses) sur la base des salaires bruts de l'exercice 2017/2018 et de la méthode de la « valeur actuelle » fondée sur :

- Les droits calculés au terme des 62 ans, actualisés à la date de clôture,
- Pondérés en fonction de l'ancienneté acquise
- Auxquels sont appliquées des probabilités de présence issues d'une table de mortalité et d'une table de turnover.

FOX TELECOM
Société par actions simplifiée au capital de 121 168 euros
Siège social : 21, rue de l'Europe 89100 MAILLOT
414 291 336 RCS SENS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 MARS 2019

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018 :

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 221 481.70 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- A titre de dividendes, une somme de 200 000.00 €
- Au compte « Autres Réserves », le solde soit 21 481.70 €

Après prélèvement, le poste « Autres réserves » s'élèvera à 519 239.35 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à la réfaction des 40% s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

Exercices	Montant total des dividendes distribués	Dividendes éligibles à la réfaction prévue par l'article 158.3.2° du CGI	Dividendes non éligibles à la réfaction prévue par l'article 158.3.2° du CGI
2014/2015	200 000.00 €	-	200 000.00 €
2015/2016	200 000.00 €	-	200 000.00 €
2016/2017	200 000.00 €	-	200 000.00 €

Certifié conforme
Le Président
M. Dimitri LANGLOIS

